

HANDICAP INTERNATIONAL

SOMMET HUMANITAIRE MONDIAL

vers une avancée
majeure pour les
personnes
handicapées ?



© C. Fohteny / Handicap International

Selon l'Organisation mondiale de la santé, 15 % de la population mondiale vit avec un handicap dont 93 millions d'enfants.



Une personne âgée blessée suite au tremblement de terre survenu au Népal en avril 2015.

© L.Veuve / Handicap International

INTRODUCTION

A l'initiative du Secrétaire général des Nations unies, Ban Ki-moon, le premier Sommet humanitaire mondial de l'Organisation des Nations unies se tient à Istanbul (Turquie) les 23 et 24 mai 2016.

Ce sommet vise à définir un agenda permettant d'adapter l'action humanitaire aux grands défis auxquels nous sommes confrontés, marqués par une multiplication des crises.

IL RÉUNIT PLUS DE 5 000 PARTICIPANTS : chefs d'Etat et de gouvernement, maires et élus locaux, représentants des collectivités touchées par la crise, représentants du secteur privé, responsables d'organisations multilatérales et ONG nationales et internationales, et représentants de la jeunesse, de la société civile et du secteur académique.

HANDICAP INTERNATIONAL a saisi l'occasion unique fournie par ce rendez-vous international pour faire avancer la cause des personnes handicapées qui sont trop souvent oubliées par les acteurs de l'aide. Lors du Sommet, l'organisation fait adopter une Charte sur l'inclusion des personnes handicapées dans l'action humanitaire. Cet engagement politique représente une avancée majeure pour les personnes handicapées dans les situations de crise.



© C. Fohlen/ Handicap International.

Camp de réfugiés de Azraq en Jordanie.

NOS MESSAGES

Le Sommet humanitaire mondial est une occasion unique pour mieux prendre en compte les millions de personnes handicapées affectées par des crises humanitaires. Une Charte qui engage les associations humanitaires, les Etats et les bailleurs de fonds à inclure les personnes handicapées dans la réponse à l'urgence sera proposée à signature. Le nombre de signatures déterminera l'impact réel de ce texte sur la possibilité pour les personnes handicapées d'accéder à l'assistance humanitaire. Handicap International appelle les Etats, les associations humanitaires et bailleurs de fonds à ne pas manquer ce rendez-vous historique.

En situation de crise humanitaire, les personnes handicapées sont peu ou mal prises en compte. Elles sont souvent les oubliées de l'aide. Cette injustice touche des millions de personnes. Selon une étude de Handicap International ⁽¹⁾, **75 %** des personnes handicapées n'ont pas suffisamment accès à l'aide humanitaire.

La Charte défendue par Handicap International représente une occasion unique pour réparer cette injustice. Elle propose à tous les acteurs de l'aide d'urgence de s'engager à mener des actions concrètes pour que les personnes handicapées bénéficient pleinement de l'aide humanitaire. Les personnes handicapées représentent **15 %** de la population mondiale, selon l'Organisation mondiale de la santé. Un réfugié syrien sur 5 vit avec un handicap, selon Handicap International. ⁽²⁾.

Cette Charte à laquelle Handicap International a fortement contribué doit être largement adoptée pour devenir une victoire collective. L'association a co-piloté l'élaboration de ce texte. Elle s'est largement inspirée des valeurs qu'elle porte depuis sa naissance et des actions qu'elle mène dans plus de **60** pays dans le monde. Les programmes ont ainsi largement participé à sa formulation.



Anne Héry,
Directrice du plaidoyer et des
relations institutionnelles à
Handicap International

“ URGENCE HUMANITAIRE : N’OUBLIONS PAS LES PERSONNES HANDICAPÉES ”

POURQUOI UNE CHARTE POUR L’INCLUSION DES PERSONNES HANDICAPÉES DANS L’AIDE HUMANITAIRE EST-ELLE NÉCESSAIRE ?

En situation d’urgence, les personnes handicapées sont souvent les laissées-pour-compte de l’aide humanitaire. Comment faire pour s’assurer qu’une personne à mobilité réduite puisse accéder à une distribution de nourriture ? Que l’information sur des soins de santé puisse aussi toucher une personne malentendante ? Les personnes handicapées sont souvent marginalisées dans leurs communautés d’origine. Et les ONG rencontrent des difficultés à les identifier lors d’une urgence. Elles ne possèdent pas toujours les compétences pour leur fournir les services appropriés. Pourtant, lors d’un tremblement de terre ou de déplacements de populations massifs à cause d’un conflit, par exemple, les personnes handicapées sont souvent parmi les plus à risque et les plus vulnérables. Sans compter qu’une crise entraîne souvent des séquelles invalidantes ! Selon notre enquête sur le handicap et le conflit syrien menée en 2014, près des 80 % des dommages physiques sont directement liés au conflit.

RIEN N’A ÉTÉ FAIT JUSQUE-LÀ ?

On ne peut pas dire cela. La Convention relative aux droits des personnes handicapées, qui fête cette année ses 10 ans, stipule dans son article 11 que les Etats parties doivent prendre « toutes les mesures nécessaires pour assurer la protection et la sûreté des personnes handicapées dans les situations de risque ». Certains bailleurs et certaines organisations humanitaires ont fait des efforts dans ce sens. Mais il manque une impulsion forte au niveau international pour changer vraiment les pratiques, notamment en situation d’urgence.

LES ONG NE SAVENT PAS PRENDRE EN CHARGE LES PERSONNES HANDICAPÉES ?

Pas suffisamment. Et cela pour deux raisons. D’abord parce que dans l’urgence, les ONG répondent à des besoins généraux, pour le plus grand nombre. Ensuite, parce que l’inclusion des personnes handicapées dans les réponses d’urgence demande aux organisations humanitaires d’adapter leurs pratiques. Et peu d’ONG savent comment faire.

QUE DOIVENT FAIRE LES ORGANISATIONS HUMANITAIRES ET LES BAILLEURS POUR CHANGER CET ÉTAT DE FAIT ?

Pendre en compte les personnes handicapées à chaque étape de leur action. Les personnes handicapées doivent participer, par exemple, à la conception des programmes humanitaires car elles connaissent leurs besoins et les obstacles qu’elles rencontrent. Les organisations et bailleurs doivent améliorer leurs pratiques, adopter de nouvelles compétences pour identifier les personnes handicapées, mener des programmes adaptés... Ils font déjà de gros efforts mais un travail pour faire évoluer les mentalités est encore nécessaire : souvent dans l’urgence, on se dit que les personnes handicapées, ce n’est pas la priorité. De plus, on croit bien souvent que prendre en compte les besoins des personnes handicapées génère un surcoût mais ce n’est pas vrai quand tout est bien anticipé !

QUE VA CHANGER LA CHARTE ?

La valeur politique de ce texte est très importante. C’est d’abord une prise de conscience collective par les professionnels de l’humanitaire qu’il y a un énorme problème. Pour rappel, il y a 1 milliard de personnes handicapées dans le monde. Nous estimons que plusieurs millions d’entre elles vivent en ce moment dans des zones touchées par une crise humanitaire. C’est également le premier texte d’engagement politique international pour réparer l’injustice dont souffrent les personnes handicapées dans les situations d’urgence. La Charte doit permettre de mieux respecter un principe cher à toutes les organisations humanitaires et à leurs financeurs : celui d’impartialité de l’aide.



© BBlondel / Handicap International

Une pompe à eau accessible aux personnes en fauteuil roulant au Népal.

PERSONNES HANDICAPÉES, LES OUBLIÉES DE L'AIDE HUMANITAIRE :

L'enquête ⁽³⁾ "Le Handicap en contexte humanitaire" menée par Handicap International pendant le premier semestre 2015 rend compte des différences de traitement des personnes handicapées dans l'aide humanitaire.

75 % des personnes handicapées interrogées estiment ne pas avoir eu un accès approprié à une aide de base (eau, nourriture, abri, soins médicaux). La moitié des répondants ont signalé l'absence d'accès à des soins spécifiques (réadaptation et aide à la mobilité).

Plus inquiétant, **27 %** ont signalé avoir subi des **violences sexuelles, physiques ou psychologiques**.

85 % des organisations humanitaires qui ont répondu à l'enquête reconnaissent la grande vulnérabilité des personnes handicapées et **92 % d'entre elles estiment qu'elles ne sont pas prises en charge de manière appropriée**.

LES OBSTACLES AUXQUELS FONT FACE LES PERSONNES HANDICAPÉES

Les personnes handicapées font face à de nombreux obstacles pour accéder à l'aide humanitaire qu'on peut répartir de la sorte :

Problèmes d'accessibilité. Les infrastructures humanitaires (centre de soins, points d'eau, latrines) sont souvent conçues de sorte qu'ils sont difficilement utilisables par des personnes handicapées.

Problèmes d'adaptation de l'aide. Les personnes handicapées ont besoin de services spécifiques adaptés à leur handicap. Les aides fournies peuvent être inadaptées à leur capacité : lieu de distribution inaccessible, équipements difficilement inutilisables...

Difficultés d'identification. Les organisations peuvent rencontrer des difficultés pour repérer et identifier les personnes handicapées. Ces dernières peuvent être tenues enfermées dans les habitations. Les formulaires de recensement des organisations ne permettent pas toujours d'identifier les handicaps.

Difficultés de communication et d'information. Rares sont les informations humanitaires adaptées aux malentendants ou aux malvoyants (souvent imprimés, radio...). Il est fréquent que l'information sur un service humanitaire n'atteigne pas les personnes handicapées.



© W. Daniels / Handicap International

Un jeune garçon amputé suite au tremblement de terre en 2010 en Haïti.

LE SOMMET HUMANITAIRE MONDIAL, UNE OCCASION UNIQUE POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES

LE SOMMET HUMANITAIRE MONDIAL EST ORGANISÉ DE LA MANIÈRE SUIVANTE ⁽⁴⁾ :

>> 3 séances plénières.

>> 15 sessions spéciales consacrées à différentes thématiques comme l'innovation, la santé mondiale...

>> Plus d'une centaine de manifestations parallèles.

Handicap International a contribué à faire en sorte qu'une session spéciale soit consacrée à l'inclusion des personnes handicapées dans l'action humanitaire. Durant cette session, une charte – La Charte pour l'inclusion des personnes handicapées dans l'action humanitaire - dont l'élaboration a été coordonnée par Handicap International avec un groupe d'États et d'organisations engagées sur le handicap sera soumise à signature. Celle-ci comprend 5 engagements, et un plan d'action pour leur mise en œuvre.

CES ENGAGEMENTS SONT :

- >> La non-discrimination et le respect de la diversité** des personnes handicapées.
- >> La consultation et la participation** des personnes handicapées dans la conception, l'évaluation des programmes humanitaires.
- >> La mise à disposition de services inclusifs** assurant l'accessibilité aux personnes handicapées et éliminant les obstacles existants.
- >> La mise en place de politiques et directives internationales** visant à fournir des recommandations aux acteurs humanitaires.
- >> La coopération entre organisation humanitaires, bailleurs, États, autorités locales** en vue de renforcer et de soutenir les acteurs humanitaires à aller vers des services plus inclusifs à l'égard des personnes handicapées.

Handicap International a été à l'initiative de cette Charte et de son plan d'action. L'association a participé à sa rédaction aux côtés d'un groupe d'intervenants, comprenant des représentants des États, des organisations internationales, des agences des Nations unies, des organisations de personnes handicapées (OPH) et des ONG.



© B.Blondel / Handicap International

Un camp de déplacés dans le gouvernorat d'Idlib, en Syrie.



© G.Dubourthoumieu / Handicap International

Un volontaire aide Watfa, une réfugiée syrienne de 80 ans, à s'installer dans sa nouvelle chaise roulante.

LES PERSONNES HANDICAPÉES DANS LA CRISE SYRIENNE

Une enquête ⁽⁵⁾ conjointe menée par Handicap International et HelpAge International en 2014 montre l'importance des personnes handicapées parmi les victimes du conflit syrien :

>> 30 % des réfugiés syriens en Jordanie et au Liban ont des besoins spécifiques : une personne sur cinq souffre d'un handicap. Une personne sur sept souffre d'une maladie chronique, une sur vingt est blessée.

>> 45 % de ces réfugiés ayant des besoins spécifiques éprouvent des difficultés à réaliser des tâches simples du quotidien.

>> 77 % des réfugiés âgés (60 ans et plus) souffrent de handicaps, de blessures ou d'une maladie chronique et 65 % d'entre eux présentent des signes de détresse psychologique.

Les crises humanitaires engendrent une augmentation du nombre de personnes handicapées en raison des blessures et du manque d'accès aux soins médicaux. En situation de crise, les systèmes compétents sont souvent débordés ou s'effondrent : **54 % des personnes interrogées** disent que la crise ou la catastrophe qu'ils ont endurée ont eu des conséquences physiques causant dans certains cas de nouvelles déficiences.

⁽⁵⁾ *Hidden Victims of the Syrian Crisis, April 2014.*



© S. Pierre/Handicap International

Les personnes âgées peuvent avoir des problèmes de mobilité. Ici, dans le camps de réfugiés d'Azraq, en Jordanie

HANDICAP INTERNATIONAL MILITE ET AGIT POUR LA DÉFENSE DES DROITS DES PERSONNES HANDICAPÉES

Impartialité, équité, non-discrimination, participation des personnes handicapées aux décisions qui les concernent... Les principes énoncés dans la Charte sont ceux défendus par Handicap International depuis sa création en 1982.

L'ASSOCIATION MILITE

Depuis 1982, l'organisation mène des actions de plaidoyer pour défendre les droits des personnes handicapées. Elle a par exemple été très active pour l'adoption de la Convention relative aux droits des personnes handicapées en 2006 et pour la prise en compte des personnes handicapées dans les Objectifs de développement durable adoptés en 2015.

L'ASSOCIATION AGIT

Lors des catastrophes humanitaires, Handicap International intervient auprès des victimes, avec une attention particulière pour les personnes handicapées ou exclues des dispositifs d'aide. L'association milite afin qu'elles soient prises en compte dans le dispositif d'aide général, tout en participant à l'organisation des secours à travers des projets intégrés et adaptés : >>>>

>> **Soutien aux hôpitaux pour la prise en charge des blessés** : assistance technique, logistique, renforcement des équipes, aide matérielle...

>> **Réadaptation physique et fonctionnelle des personnes blessées et handicapées** : soins précoces, aides à la mobilité (fauteuils roulants, déambulateurs...). Séances de rééducation fonctionnelle, appareillage et fabrication de prothèses, formation de techniciens en réadaptation.

>> **Appui psychosocial (individuel et communautaire)** : mise en place d'activités pour réduire la détresse psychologique des personnes à risque ou victimes, par des entretiens individuels ciblés, des groupes de parole de pair à pair, des activités de cohésion sociale, etc...

>> **Protection contre les violences** : prévention, identification ou référencement des personnes à risques ou victimes de violences.

POUR SOUTENIR LES PLUS VULNÉRABLES

>> **Mise en place de relais handicap et vulnérabilité (DVFP)** : ces structures flexibles et des équipes mobiles permettent d'identifier, d'évaluer et de référer les personnes les plus exclues et les plus à risque. Des services directs peuvent être associés à ce mécanisme.

>> **Inclusion de tous dans la réponse humanitaire** : plaidoyer, appui technique, accompagnement des acteurs (ONG internationales et locales, agences des Nations Unies, autorités nationales, etc.) pour la mise en place d'une réponse inclusive et l'accès de tous à l'assistance humanitaire.

>> **Prévention et sensibilisation des populations en cas d'urgence liée à un virus ou une maladie** : soutien aux ONG et aux structures locales engagées dans la lutte contre ces maladies (ébola, choléra...).



© S. Pierre/Handicap International

Sefadin, Zahra, Leyla et Youssef (g. à d.), volontaires pour le projet inclusion dans le camp de réfugiés syriens de Domiz en Irak.

“FAIRE ENTENDRE LA VOIX DES PLUS VULNÉRABLES”

Handicap International a mis en place un réseau de volontaires pour promouvoir les droits des personnes handicapées et blessées qui ont trouvé refuge en Irak, en Jordanie et au Liban. Ce projet vise également une meilleure prise en compte de leurs besoins par l'aide locale et internationale. Dans le camp de Domiz, en Irak, 16 réfugiés participent activement à la mise en œuvre d'activités d'entraide et de sensibilisation.

Ils s'appellent Sefadin, Leyla, Youssef et Zahra. Originaires de Syrie, ils ont fui les combats et trouvé refuge dans le camp de Domiz, au Kurdistan irakien. Tous les quatre sont volontaires pour soutenir les familles de réfugiés handicapés. Aujourd'hui, ils animent une séance d'entraide portant sur l'isolement des personnes en situation de handicap qui risquent d'être coupés des services d'aide humanitaire disponibles dans le camp.

C'est un problème crucial pour Zahra. **“Du fait de leur handicap, certaines personnes se retrouvent isolées et ne sont pas suffisamment prises en compte par les responsables du camp dans la mise en place des services d'aide, particulièrement celles qui souffrent de mobilité réduite. Malgré l'hiver qui approche, celles qui vivent sous tentes n'auront pas les moyens de se protéger du froid. Nous devons faire en sorte que leurs voix soient entendues et qu'elles reçoivent l'assistance nécessaire comme les autres.”**

TROUVER DES SOLUTIONS ENSEMBLE POUR DEVENIR ACTEURS DE LEUR DÉVELOPPEMENT

Le but de la séance d'entraide est de permettre aux familles d'échanger sur les difficultés qu'elles rencontrent et de trouver ensemble des solutions pour améliorer la vie des personnes handicapées dans le camp.

“Ces séances leur permettent aussi de créer des liens : les participants échangent fréquemment leurs numéros de téléphone et gardent le contact en dehors des activités organisées par les volontaires”, explique Haidar Hawler, agent de projet pour Handicap International.

Le projet de renforcement des capacités des personnes handicapées et blessées au sein de la population syrienne affectée par la crise a été lancé en 2013.

Cette initiative régionale vise à animer un réseau de représentants pour la promotion des droits des personnes handicapées et une meilleure prise en charge par les organisations humanitaires.

Ces représentants identifient les services disponibles pour les personnes handicapées et blessées au sein des communautés hôtes et des structures de l'aide humanitaire, dans le but d'informer la population réfugiée sur les services disponibles, mais aussi, d'assurer la capacité de ces structures à prendre en compte les besoins des plus vulnérables.

Article rédigé en novembre 2015.